

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ(E), MARYSE OUELLET, RÉSIDANT À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES SOUS MON SERMENT D'OFFICE, QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CONCERNANT LE *CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2021* EN AFFICHANT DEUX (2) COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ENTRE 13 ET 16 HEURES DE L'APRÈS-MIDI, LE 14^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de janvier 2021.



(Signé) Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska que le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 9 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 27 janvier 2021	Le 23 juin 2021
Le 24 février 2021	Le 25 août 2021
Le 24 mars 2021	Le 22 septembre 2021
Le 28 avril 2021	Le 27 octobre 2021
Le 26 mai 2021	Le 10 novembre 2021

Cet avis public, publié dans le journal «Le Placoteux», servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 14^e jour du mois de janvier 2021.



Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Jean Lachance